

**MINISTERE DE TRANSPORT  
OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES PORTS**

**AVIS D'APPEL D'OFFRES N30 /2017**

**APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE  
BUREAUX POUR L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES  
PORTS.**

L'Office de la Marine Marchande et des Ports (O.M.M.P) se propose de lancer un appel d'offres pour l'acquisition de fournitures de bureaux.

Les candidats intéressés par cet appel d'offres peuvent retirer le dossier d'appel d'offres, tous les jours ouvrables, dès la parution de cet avis, auprès du :

**Secrétariat Permanent de la Commission des Marchés  
- Bâtiment Annexe 2060 - La Goulette  
Tél. 71 735300 – Fax 71 735812**

et ce, moyennant le paiement d'un montant non remboursable de **trente (30)** dinars par versement au compte de l'OMMP N° **03003038011500450394** à la Banque Nationale Agricole, Agence de la Gare maritime - La Goulette et contre un bon de versement de la dite somme provenant de la BNA.

Sous peine de rejet, les offres doivent être présentées conformément à **l'article (6)** des conditions d'appels d'offres et procédures de passation du marché, et devront parvenir sous plis fermés et scellés par voie postale recommandée ou par Rapide Poste ou déposé directement au Bureau d'Ordre Central de l'O.M.M.P contre récépissé au plus tard le **Jeudi 30 Novembre 2017 à 11H00 mn** au nom de **Monsieur Le Président Directeur Général**  
**de l'Office de la Marine Marchande et des Ports**

à l'adresse suivante :

**Office de la Marine Marchande et des Ports  
Bâtiment Administratif 2060 - La Goulette**

Le cachet du bureau d'ordre central de l'O.M.M.P faisant foi.

Les participants ayant retiré le cahier des charges sont invités à la séance d'ouverture publique des plis techniques et financiers, et ce le **Jeudi 30 Novembre 2017 à 15H00 mn** au secrétariat permanent de la commission des marchés – bâtiment annexe – 1<sup>er</sup> étage.

L'enveloppe extérieure doit porter la mention suivante :

**"A NE PAS OUVRIR, APPEL D'OFFRES N°30/2017"**  
**« APPEL D'OFFRES POUR L'ACQUISITION DE FOURNITURES DE  
BUREAUX POUR L'OFFICE DE LA MARINE MARCHANDE ET DES  
PORTS**

L'enveloppe extérieure doit contenir obligatoirement les pièces suivantes :

**A- Les documents administratifs et le cautionnement provisoire:**

- Un cautionnement provisoire ou une caution bancaire d'un montant de :
  - 450 dinars** pour le lot n°1
  - 100 dinars** pour le lot n°2
  - 80 dinars** pour le lot n°3
  - 110 dinars** pour le lot n°4

Les chèques ne sont pas acceptés,

- Une fiche des renseignements généraux,
- L'original ou copie certifiée de l'attestation de situation fiscale prévue par la législation en vigueur,
- Une copie certifiée conforme à l'originale du Certificat d'affiliation à un régime de sécurité sociale.
- Une déclaration sur l'honneur de non influence,
- Une déclaration sur l'honneur présentée par le soumissionnaire qu'il n'était pas un agent public au sein de l'OMMP durant les 5 dernières années.
- L'original du cahier des charges avec paraphe du soumissionnaire sur chaque page, signature, date et cachet du soumissionnaire sur les pages comportant la mention « signature du soumissionnaire »,
- L'original de l'extrait de l'inscription du soumissionnaire au registre de commerce,

**B- Enveloppe A – l'offre technique :**

L'offre technique doit contenir les pièces suivantes :

- Liste des références du soumissionnaire pour au minimum 03 projets similaires dans le domaine de fourniture de bureaux durant les cinq (05) dernières années de l'année 2012 jusqu'à la date limite de réception des offres dont le montant global est supérieur ou égale à 30000 dinars.
- Les pièces justificatives des projets similaires.

**C- Enveloppe B – l'offre financière :**

L'offre financière est constituée de :

- la Soumission,
- le bordereau des prix.

Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres pendant une durée de cent vingt (120) jours à compter du lendemain de la date limite de la réception des offres.

Toute offre parvenant à l'Office de la Marine Marchande et des Ports après la date limite susmentionnée sera considérée comme nulle et non avenue, de même qu'il ne sera pas tenu compte de toute offre non conforme aux clauses et conditions du dossier d'appel d'offres et de l'avis d'appel d'offres.